



L'élevage et le loup



Repères

La population de loups dans les Alpes-Maritimes

Le loup est réapparu officiellement dans le Mercantour en 1992.

On estime la population de loups à 300 animaux en France dont une **soixantaine** dans les Alpes-Maritimes (1/3).

Le loup est aujourd'hui présent sur tout le Mercantour et sur les Pré-Alpes, étendant chaque saison davantage son territoire de prédation. Il s'habitue à la présence de l'homme et s'approche de plus en plus des villages et corps de ferme.

Coût des mesures de protection

1 million d'euros en 2011 pour le département



A quelques exceptions près, tous nos troupeaux sont protégés : chiens de protection, parcs de nuit, gardiennage. L'administration dénombre 240 chiens patous.

Dans les Alpes-Maritimes, 20 % du coût des équipements reste à la charge de l'éleveur. C'est une charge supplémentaire qui pèse sur la trésorerie de l'exploitation.

Un animal malin

Ces moyens de protection sont déjoués par le loup qui s'adapte. Les techniques d'effarouchement sont inefficaces, le loup comprenant qu'il n'y a pas de danger.

Pour la Chambre d'agriculture et les organisations professionnelles, la présence du loup est incompatible avec l'élevage pastoral des Alpes-Maritimes. Malgré l'application des mesures de protections (parcs de nuit, chiens patous, aides bergers..) les dégâts atteindront en 2012 de nouveaux records. La situation est insupportable pour les éleveurs, affectés économiquement dans leurs entreprises, soumis à des conditions de vie difficile, à des souffrances inadmissibles au XXIème siècle. Ils ont le sentiment d'être dévalorisés, qu'on manque de respect à, leur métier, leur fonction et leurs personnes. Comment accepter de découvrir régulièrement son troupeau décimé?

Depuis l'apparition du loup, le renouvellement des agriculteurs n'est plus assuré, des jeunes ne peuvent pas installer leur entreprise sur autant de mal-être, de risque et de précarité. Ce dossier doit être traité avec bon sens: occupons-nous d'abord de la protection de nos élevages.

Avec nos diverses instances régionales et nationales, nous demandons le retrait du loup des annexes II et IV de la Directive Habitat, afin d'assurer une véritable régulation de la population de loups en France et pour les Alpes-Maritimes.»

Des dégâts records!

406 attaques recensées au 17 août 2012 et 1300 victimes (prévision à **2 500 victimes** d'ici la fin de l'année).



Les attaques sont en constante augmentation depuis 4 ans. Pour 2011 et 2012, l'augmentation annuelle des attaques et des victimes est établie à 30 % par an.

Elles sont permanentes, avec un pic en été. L'administration a réalisé en moyenne en 2012, 3 constats par jour depuis le 15 mai contre un par jour sur les premiers mois de l'année.

Elles interviennent de jour comme de nuit, rendant la surveillance du troupeau permanente et difficile.

Les ovins représentent plus de 90 % des victimes.

Des **équilibres écologiques** menacés : des quartiers et des alpages ont été abandonnés, d'autres sont sur-fréquentés avec des déplacements supplémentaires, sur les parcs de nuit...

Le pastoralisme est reconnu comme un vecteur essentiel de **préservation des habitats** pour de nombreuses espèces en voie de disparition. Son déclin risque de remettre en cause les objectifs environnementaux nationaux comme Natura 2000.

10 millions €

coût du loup en France
(source : fédération nationale ovine)

soit 30 000 € / loup / an

Rencontre avec



**Laurent
Boulogne,**

jeune éleveur
installé depuis
2009 à Ilonse

Nos propositions pour un nouveau plan loup adapté aux territoires pastoraux

A l'échelle de l'exploitation

Depuis votre installation, rencontrez-vous souvent le loup?

Non jamais, il est trop malin pour cela! Il attend patiemment que j'ai le dos tourné pour attaquer. Depuis le mois juillet, j'ai subi 5 attaques et perdu 20 bêtes (sur 250 mères). Onze seulement sont indemnisées car on n'a pas retrouvé les autres animaux.

Quels sont vos moyens de protection?

Tous les soirs, j'enferme mes bêtes dans la bergerie. Impossible de les laisser dehors. Je suis d'ailleurs, attaqué même dans la journée.

Quelles sont les conséquences sur votre exploitation?

Elles ont impacté ma santé. En effet, je me suis installé en ovin et bovin viande (16 animaux). Pendant trois 3 ans, je me suis donné à fond... mais comment surveiller sans cesse mes deux troupeaux? J'ai craqué... je suis devenu irascible, voire méchant, même envers ma famille. Alors, j'ai décidé de me séparer des bovins, pour me consacrer uniquement aux moutons. J'ai pleuré lorsque j'ai vu mon troupeau partir...

Que proposeriez-vous comme solution?

Il faudrait que les chasseurs aient le droit de tirer. La difficulté du tir de défense, c'est qu'on ne voit pas le loup tout le temps. Il ne faut plus protéger le loup mais le réguler.

Comment envisagez-vous votre avenir?

Malgré tout et surtout parce que je suis un passionné, je me suis apaisé. Je cherche des solutions pour valoriser ma production comme, par exemple, des débouchés avec la laine.

Je suis aussi beaucoup plus engagé dans le combat contre le loup.

Adapter le dispositif d'indemnisation de la prédation qui prenne en charge la totalité des conséquences financières pour les éleveurs

◆ Poursuivre le système d'indemnisation à l'attaque

avec un barème à l'animal mort, **les disparus et le stress** du troupeau.

Le système d'indemnisation à chaque attaque permet par ailleurs d'enregistrer de et connaître les attaques de manière fiable. C'est un des seuls outils de suivi en dehors des données du réseau Loup. Il mériterait d'être mieux exploité pour l'analyse des populations et des zones de présence.

◆ Financer les mesures de protection au même titre budgétaire que les indemnisations

Les mesures de protection des troupeaux ne doivent pas être financées par des crédits de développement agricole et rural.

◆ Revaloriser la prise en charge des mesures de protection

- prise en charge à **100 %** des dépenses et revalorisation des montants journaliers du temps de garde des éleveurs et du montant journalier pour les bergers salariés.

- prise en charge **intégrale des coûts salariaux** en fonction de la durée d'exposition à la prédation, en priorité pour ceux qui y sont confrontés toute l'année.

- appliquer une majoration des aides (temps de garde éleveurs + bergers salariés) en zone centrale du Parc National de Mercantour.

- favoriser l'implantation de **cabanes** et la création de **points d'abreuvement** sur des secteurs dégagés pour favoriser la surveillance du troupeau.

- prise en charge par la mesure 323 C d'opérations d'**hélicoptage, hors saison** d'estive pour permettre un ravitaillement des bergers sur les pâturages de printemps.

- limiter les incidences sur les **aides PAC** par une dérogation sur les mouvements des troupeaux.

Certains éleveurs confrontés à des attaques importantes peuvent décider de transférer temporairement une partie du troupeau sur une autre commune. Cette pratique est considérée comme une transhumance hivernale. Elle induit un abattement sur le taux de chargement de l'exploitation applicable à l'ICHN.

2. Alléger les contraintes administratives induites par les procédures

◆ Une demande unique annuelle et une démarche départementale unique

- Cette demande, conjointe avec une autre déclaration (PAC par exemple), porterait sur l'ensemble des mesures pour l'année : aides bergers, entretien des chiens, autorisation tir de défense avec renouvellement du permis de chasse.

- supprimer dans le département des Alpes-Maritimes la notion administrative de cercle 1 et cercle 2.

Les professionnels agricoles du département ont présenté leur proposition du plan Loup, à Delphine Batho, ministre de l'Ecologie. Ils ont organisé une visite sur le terrain pour deux représentants des Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. Si les pouvoirs publics ont bien écouté nos revendications, nous demandons une application rapide de ces mesures. Les professionnels des Alpes-Maritimes ont également organisé une réunion régionale pour que les départements se coordonnent sur les propositions.

Laurent Gade,

directeur adjoint du
CERPAM, a rencontré
les représentants de la
Chambre d'agriculture
le 6 novembre 2012.



Faciliter la vie d'employeur

- Initier et proposer des **formations** de berger en alpage et des formations d'employeur sur l'encadrement de personnel.
- Financement de services de remplacement départementaux ou régionaux qui proposeraient des intérimaires pour soulager les durées de gardiennage de nuit.

Améliorer l'accès au tir de défense

- Favoriser l'**obtention du permis** de chasse et créer un **permis spécifique** pour les tirs de défense, pour lequel la formation serait principalement axée sur la sécurité et le maniement des armes, allégées sur la partie théorique «gibier»

Le tir de défense implique la possession d'un permis de chasse valide. Certains éleveurs et leurs bergers ne sont pas chasseurs et l'obtention du permis implique des connaissances approfondies sur les différents gibiers (reconnaissance, biologie, comportement...). Le renouvellement du permis oblige à s'acquitter de la cotisation annuelle à la Fédération départementale de chasse (160 € dans les Alpes-Maritimes).

- Mettre en place une **autorisation annuelle** pour les troupeaux soumis en permanence à la prédation
- Simplifier la procédure et les conditions de mise en oeuvre du **tir de défense**
Les éleveurs devraient pouvoir défendre leur troupeau dès la première attaque.
- Alléger les conditions préalables d'**effarouchement** voire leur suppression

3. Raisonner les tirs de prélèvement pour aboutir à une régulation des loups dans les territoires

Une politique de prélèvement appropriée à l'échelle d'un territoire

Il n'est plus possible aujourd'hui d'envisager la notion de tir de prélèvement au coup par coup en fonction des attaques.

A propos du loup

Bernard Bruno, éleveur (France 3) : *«On est en train de tuer l'élevage naturel et traditionnel. On a prévenu les pouvoirs publics, les éleveurs n'en peuvent plus. Si un éleveur craque, le préfet en sera responsable».* Ce fut un témoignage poignant et sincère de la part d'un éleveur engagé.

Hervé Brunelot, directeur de la DDTM 06 (lors de la session Chambre d'agriculture) : *«C'est une situation difficile et nous essayons de traiter le mieux possible les indemnisations. La DDTM est présente au groupe national loup et nous avons fait remonter vos propositions. Mais sachez que le groupe loup, ce n'est pas que l'Etat et les éleveurs, c'est aussi des associations de défense du loup».*

Daniel Marchetti, éleveur (Nice Matin) : *«Faites comme le loup, mangez du mouton du Mercantour».*

José Bové (radio Totem) : *«On ne peut pas dormir la nuit avec la menace du loup. Ce qui se passe dans les Alpes est absolument intenable pour les éleveurs et si cette menace risque d'arriver ici dans les Cévennes, ça va être intenable encore. Donc je crois qu'au nom de la biodiversité, on doit accepter (...) Est-ce qu'on veut qu'il y ait encore des paysans, des bergers?».*

Quelles sont les actions du CERPAM sur la problématique du loup?

Notre cœur de sujet est de travailler sur les impacts du loup sur l'élevage pastoral. A titre d'exemple, nous avons estimé la perte réelle liée aux animaux disparus (aujourd'hui sont pris en compte dans un forfait à hauteur de 20 % des pertes). En partenariat avec l'Institut de l'Élevage, nous avons évalué les surcroûts de travail qui justifient le financement de la main d'oeuvre nécessaire à la protection des troupeaux. Nous avons aussi travaillé sur les pertes indirectes liées à la prédation (perte d'agnelage...).

Le CERPAM a conçu «le diagnostic de vulnérabilité». Il consiste à expertiser le risque sur un alpage ou sur une exploitation pour améliorer la protection des troupeaux. Nous intervenons à la demande de l'éleveur. Le diagnostic est pris en charge en totalité (mesure 323 C1 pour les connaisseurs!).

Comment intervenez-vous au niveau national sur la problématique du loup?

Nous sommes un organisme technique qui, à ce titre, participe aux négociations dans le cadre du groupe national loup. Nous contribuons à améliorer les indemnisations et la protection des troupeaux.

Nous assistons les chambres d'agriculture des nouvelles zones de colonisation du loup : Languedoc Roussillon, Franche Comté et les Vosges.

Quelles sont vos craintes aujourd'hui pour l'élevage pastoral?

On constate une aggravation continue des dégâts au niveau national, particulièrement marqués dans les départements méditerranéens.

Le loup touche maintenant des territoires d'exploitation où les moyens de protection conçus pour l'alpage sont plus difficilement applicables et moins efficaces (par exemple, l'obligation de protéger simultanément plusieurs lots au pâturage toute l'année). Il s'avère que le loup est de plus en plus audacieux dans ses attaques et déjoue les moyens de protection.

La question de l'avenir de l'élevage de montagne et la succession des exploitations se posent réellement.

L'enjeu essentiel aujourd'hui est d'arriver à une véritable régulation du prédateur.

4. Améliorer la concertation entre les acteurs et les échanges d'information

Au niveau départemental, une **cellule de coordination loup** permettrait une information en temps réel de la prédation et des zones rouges sur lesquelles attirer l'attention.

La région PACA manque d'un **coordinateur régional** pour unifier les démarches locales et coordonner les données régionales. Un coordonnateur a été nommé au niveau national. Au regard de l'importance de la dissémination de l'animal sur le territoire français, une personne ne suffira pas.

Le **comptage actuel** est simplement basé sur des données d'observation du réseau Loup. L'extension de l'espèce amène une augmentation du territoire à couvrir au détriment. Le **protocole scientifique** du réseau Loup doit être modifié pour intégrer les données de la prédation et compléter les données d'observation et de suivi hivernal

5. Perfectionner les outils et stratégies existantes d'effarouchement, de protection et favoriser l'innovation dans ce domaine

La profession déplore le manque d'investissement en **recherche** pour améliorer les outils existants, rechercher et tester de nouvelles stratégies de protection.

Les études réalisées sur le loup donnent la priorité à la biologie, son comportement social, ses déplacements, mais peu se concentrent sur son comportement aux attaques. Ainsi, le gisement de données sur les constats ne recueille pas, au moins dans notre département, les modes et les circonstances de l'attaque (climat, nombre d'attaquants, stratégies...)

une délibération

Les membres de la Chambre d'agriculture, réunis en session le 7 novembre 2012, ont demandé

◆ l'exclusion du loup de l'annexe II et de l'annexe IV de la Directive Habitats

◆ la consolidation du dispositif actuel d'indemnisation des pertes et des mesures de protection et que le département des Alpes-Maritimes soit classé en cercle 1 de manière permanente et sécurisée.

cette demande vise à faire reconnaître tout le département en zone vulnérable.

◆ que soit accordé aux éleveurs soumis à la prédation le droit de défendre ou faire défendre leurs troupeaux sans condition préalable et dans tous les territoires de prédation, pour aboutir à une régulation efficace.

◆ la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes réclame que le département soit représenté, au titre des Chambres d'agriculture, à la Commission Nationale Loup, eu égard à l'ancienneté et au niveau de prédation des expertises réalisées localement.

La Chambre d'agriculture propose la mise en place d'un programme de recherche appliquée sur ce thème financé au même titre que les autres études sur le loup et s'engage à apporter sa participation aux travaux, enquêtes et études.

6. Initier un plan stratégique en faveur du pastoralisme et de l'élevage de montagne en général

La problématique du loup ne doit pas geler les investissements sur les filières pastorales. La modernisation des bâtiments d'élevage et des équipements est nécessaire pour redynamiser les entreprises et s'adapter aux nouvelles données du Marché.

Ce plan en faveur du pastoralisme pourrait notamment intégrer :

- la modernisation des espaces pastoraux avec un plan d'installation d'équipements d'alpages : cabanes, abreuvoirs, espaces ou bâtiments refuges...
- une réflexion sur la valorisation des produits: « découpe, circuits courts, labellisation, abattage rituel, valorisation de la laine...
- la reconnaissance des incidences positives, en valorisant les aides de la PAC sur le deuxième pilier et l'intégration des spécificités pastorales de la zone Sud : couverts ligneux, chargements très faibles, transhumance et transhumance hivernale.

une proposition de loi

Très préoccupé par les conséquences des attaques du loup dans notre département, Charles-Ange Ginesy a fait une proposition de loi.

«Je suis bien conscient que notre proposition ne va pas résoudre le problème car c'est un sujet très complexe. Néanmoins, notre engagement est un signe de notre soutien complet à la profession.

Notre proposition consiste à autoriser le berger à pouvoir défendre son troupeau avec des tirs d'auto-défense. Le loup, aujourd'hui, n'est plus une espèce en voie de disparition. Vos troupeaux ne doivent pas être des gardes manger!».

